

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
										✓	

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

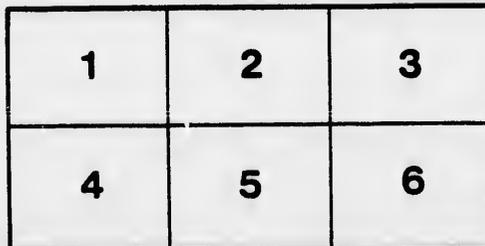
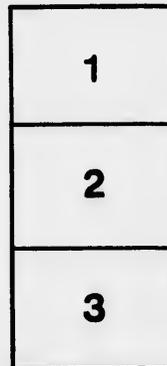
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MEMOIRE

DE L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES,

EN OPPOSITION AU DÉMEMBRÉMENT DE SON DIOCÈSE.

Séminaire des Trois-Rivières, le 16 Février 1878.

AUX ÉMINENTISSIMES CARDINAUX DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE.

Eminentissimes Seigneurs,

Une lettre de Son Excellence Monseigneur le Délégué Apostolique au Canada m'apprend qu'il a adressé au St. Siège son rapport sur la division du diocèse des Trois-Rivières demandée par un certain nombre de prêtres de ce diocèse. Au moment où Vos Eminences vont prendre une décision finale sur cette question, il sera utile de leur communiquer plusieurs documents et lettres sur ce sujet, que j'ai remis à Mgr. le Délégué, et de leur exposer sommairement les principales raisons que j'ai déjà données dans un mémoire adressé à la S. C. de la Propagande en 1876.

Il va sans dire que je n'ai pu répondre qu'à ce qui m'a été connu des raisons et motifs allégués par les pétitionnaires à l'appui de cette demande; car ils ont agi dans l'ombre, et dans le plus grand secret à mon égard. La Supplique au St. Père et le mémoire qui l'accompagnait, du mois de mai 1875, sont les deux seules pièces qui m'aient été communiquées, et l'exemplaire qui m'en a été remis ne portait aucune signature. Il avait été convenu avec le St. Siège, m'a-t-on dit, que ces noms ne seraient pas renvoyés au Canada, et que l'on avait objection à me les faire connaître.

Mgr. le Délégué m'a dit aussi qu'il avait une masse de documents *confidentiels* que les pétitionnaires lui avaient remis avec la condition expresse de ne point me les communiquer! Je demande à Vos Seigneuries que tous ces documents *confidentiels qui redoutent la lumière*, soient mis de côté, et regardés comme non venus. Les pièces justificatives qui accompagnent la présente, feront comprendre à Vos Seigneuries pourquoi les pétitionnaires demandent avec tant de soin la *protection du secret*, au sujet de leurs documents, et les raisons que j'ai de m'en défer! Dans une cause où l'on demande de dépouiller un Evêque de plus de la moitié de son diocèse, dans le temps même où ce diocèse est grevé d'une énorme dette et peut à peine se soutenir, le titulaire a le droit de connaître pourquoi on veut ainsi le dépouiller contrairement aux Saints canons, et d'être mis en mesure de répondre aux raisons et aux motifs allégués en faveur d'une telle mesure.

Aujourd'hui la lumière s'est faite sur quelques points, spécialement sur le nombre des pétitionnaires, et sur les *moyens* que les chefs ont employés pour obtenir des signatures en faveur de ce projet. C'est la première chose sur laquelle je demande la permission d'attirer l'attention de Vos Eminences.

I.

LES PÉTITIONNAIRES.

Deux documents nous permettent de préciser le nombre des pétitionnaires; 1o. une liste des prêtres du diocèse des Trois-Rivières au Sud du fleuve St. Laurent avec leur opinion sur la division demandée, et sur le diocèse projeté de Nicolet, dressée par les pétitionnaires eux-mêmes en 1875. (voir pièces justificatives No. 1.)

2o. Une requête adressée dernièrement à Mgr. le Délégué par les prêtres du même côté du fleuve opposés à ce projet. (No. 2.)

Le premier de ces documents fait voir qu'il y avait en 1875, 61 prêtres dans le diocèse des Trois Rivières au Sud du fleuve St. Laurent, dont 26 sont inscrits comme *favorables* au diocèse projeté de Nicolet. Les 35 autres par conséquent, n'étaient pas favorables à ce projet comme le prouvent les lettres (Nos. 8, 9, 10, 14.) On les avait classés arbitrairement sous différents titres, pour voiler cette minorité dans laquelle se trouvaient les pétitionnaires.

Or la *vérité* est qu'il n'y avait pas même 26 prêtres du Sud favorables à ce projet, comme le prouvent les lettres de plusieurs de ces prêtres qui ont protesté contre cette insertion de leurs noms. (Voir p. j. Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 15.) Ces lettres prouvent: 1o. que l'on en a inscrits quelques uns sans la permission des personnes; 2o. que l'on en a

trompé d'autres pour les faire signer ; 3o. que quelques-uns ne pensaient point la chose sérieuse, ni qu'elle dût être portée à Rome, ou réalisée avant longtemps. Ainsi il faut retrancher de ces 26 prêtres 7 qui ont protesté contre cette insertion de leurs noms, ou qui ont signé la requête en opposition à ce projet. De plus il y en a deux qui ont laissé le Clergé du Sud et deux qui sont morts depuis ce temps. C'est donc onze prêtres qu'il faut retrancher des 26 inscrits comme favorables au diocèse projeté de Nicolet !! Ce premier document avec les lettres qui l'accompagnent prouve donc que les pétitionnaires ne sont guères qu'au nombre de 15 ou 16 sur 64 prêtres que l'on compte au Sud du fleuve.

Le second document est la requête présentée dernièrement à Mgr. le délégué par les prêtres du Sud opposés à ce projet, avec plusieurs lettres sur le même sujet. Je dois d'abord dire à Vos Eminences : 1o. que cette requête a été préparée et proposée à la signature des prêtres du Sud, tout-à-fait à mon insu, et sans que j'en aie eu le moindre soupçon. 2o. Que Mgr. le Délégué n'avait exprimé à plusieurs reprises, ainsi qu'à quelques prêtres du diocèse, le désir d'avoir une nouvelle expression des sentiments du Clergé du Sud sur ce projet de démembrement du diocèse, parce que le principal promoteur de cette mesure lui assurait qu'à peu près tout le Clergé du Sud était en faveur de cette division. 3o. Que cette requête quand elle m'a été communiquée, était déjà couverte de 33 signatures dûment certifiées et que plusieurs autres avaient déclaré être prêts à la signer si je le demandais.

Par respect pour la vérité et en justice pour la grande majorité du Clergé du Sud qui était opposé à ce projet, j'ai compris que je devais réfuter le *faux avancé* du principal promoteur de la division qui avait assuré à Mgr. le Délégué que ce Clergé était à peu près *unanime à demander la division du diocèse*. De plus j'ai cru que pour répondre au désir de Son Excellence, je devais engager les prêtres dont je ne connaissais pas sûrement l'opinion sur ce sujet, à me dire *en toute liberté* ce qu'ils en pensaient ; parce que c'était un devoir pour moi de renseigner Mgr. le Délégué avec toute l'exactitude possible sur les véritables sentiments de ces prêtres au sujet de cette importante question, vu que Son Excellence m'avait plusieurs fois exprimé le désir de les connaître.

Sur cette invitation trois apposèrent leurs signatures à cette requête, et quatre m'autorisèrent par lettre à la faire pour eux (v. p. j. Nos. 20, 21, 22, 23). Ce qui porte à 40 le nombre des signataires de cette requête en opposition à la division du diocèse. Trois exprimèrent leur opposition par lettre sans signer la requête. (Nos. 6, 13, 14.) Cinq ont préféré pour diverses raisons s'abstenir sur cette question, le dernier M. H. Alexandre, Curé de Durham, n'ayant fait connaître son opinion qu'après que la requête eût été remise à S. E. Mgr. le Délégué.

Tels sont, Eminentissimes Seigneurs, les renseignements le plus précis qu'il m'a été possible de donner à Mgr. le Délégué des sentiments du Clergé du Sud sur ce projet.

EN VOICI LE RÉSUMÉ.

1o. Signataires de la requête en opposition.....	40
2o. Opposition exprimée par lettre.....	3
3o. Abstentions	5
4o. Pétitionnaires (dont 8 du Séminaire de Nicolet).....	16

64

La liste dressée par les pétitionnaires en 1875 et la requête des opposants avec les lettres qui l'accompagnent en 1877 prouvent clairement que les pétitionnaires ne forment qu'une bien petite partie du Clergé du Sud et à plus forte raison du Clergé de tout le diocèse qui compte 132 prêtres.

J'ai appris dernièrement que 5 ou 6 signataires de la requête avaient écrit *confidentiellement*, à Mgr. le Délégué, pour retirer leurs signatures de cette requête, sous prétexte qu'ils n'avaient pas signé librement. C'est un procédé que Vos Eminences apprécieront à sa valeur, et dont je me plains ; parce qu'ils font par là planer un soupçon injuste et injurieux sur deux des prêtres les plus respectables du diocèse, et même sur leur évêque qui ont certifié que toutes ces signatures avaient été données *volontairement et librement*. Si en signant en apparence de *plein gré et même avec plaisir* cette requête, ils ont trompé ces vénérables prêtres et leur évêque, en agissant contre leurs convictions, c'est sur eux qu'en doit peser la responsabilité, parce que personne ne les a forcés

à signer. D'ailleurs j'ai des raisons de croire que s'ils ont subi quelque pression, c'est plutôt dans leur dernière démarche que dans la première. La lettre de M. J. B. H. Bellemare prouve que ce jeune Vicaire s'est abstenu de signer cette requête *par crainte* des misères qu'il redoutait de la part de son Curé l'un des zélés pétitionnaires de la division du diocèse. Je demande donc que ces lettres *confidentielles* soient mises de côté et regardées comme non avenues; ou que des mesures soient prises pour constater si elles sont véritablement authentiques, avant qu'elles puissent annuler sur cette requête les signatures qui ont été dûment certifiées.

Dans tous les cas, il n'en reste pas moins prouvé par ces documents que les pétitionnaires ne forment qu'une bien petite partie du Clergé du Sud, et à plus forte raison de tout le diocèse également intéressé en cette affaire; et que la question serait bien vite réglée si elle devait se décider par la majorité des prêtres, comme aussi par la majorité des Evêques!

II

RÉFLEXIONS DE MGR. LE DÉLÉGUÉ SUR CE FAIT.

Monsieur le Délégué voyant un si petit nombre de prêtres entreprendre de démembrer un diocèse *incognito*, et sans tenir compte de la discipline de cette province qui a toujours laissé ce soin aux évêques, fait les réflexions suivantes dans une lettre du 31 Décembre dernier. Je traduis de l'anglais: « Les prêtres des diocèses « Canadiens prennent trop sur eux mêmes. Ils contrôlent trop les Evêques, et on leur « donnent trop de liberté d'intervenir dans le gouvernement général de l'Eglise. Si les « Evêques les tenaient plus rigoureusement à leur place, nous n'aurions pas le spectacle « d'une poignée de prêtres entreprenant de diviser un diocèse comme le vôtre, *incognito* « *episcopo*..... Je suis scandalisé de la liberté avec laquelle ils discutent, les actes de leurs « Evêques, et je crois qu'il y a une grande réforme à faire sur cette matière. »

Je prie donc la S. C. de la Propagande de me donner l'appui nécessaire pour ramener ces prêtres à l'ordre, en leur donnant une admonition convenable, et en leur rappelant que c'est aux Evêques à régler avec le St. Siège ce qui regarde la division et la formation des diocèses.

III

ÉTAT DU DIOCÈSE.

Les pétitionnaires ne font aucune plainte contre l'administration du diocèse, ils reconnaissent même le zèle de leur évêque à pourvoir à tous ses besoins. Les institutions diocésaines s'y développent rapidement et y sont partout prospère; c'est ce qu'ils constatent dans leur mémoire! Pourquoi donc alors démembrer ce diocèse au risque de le rejeter dans les difficultés financières qui ont failli en amener la ruine il y a quelques années? En 1862 la dette de ce diocèse était en chiffres ronds de 875 mille piastres, et il fallut entrer en arrangement avec les créanciers pour éviter la *banqueroute*. Ces créanciers se virent dans la dure nécessité de faire des sacrifices considérables pour ne pas perdre toute leur créance. Il fallut en même temps mettre à contribution le Clergé et les Fidèles du diocèse, et c'est grâce à leur généreux concours, si le diocèse put se relever peu à peu de cet état de ruine.

Il est pénible d'avoir à dire ici que deux des plus zélés pétitionnaires du démembrement du diocèse aujourd'hui étaient alors d'avis qu'il fallait profiter de cet embarras financier pour le supprimer!

En 1875 la dette du diocèse était encore de 348 mille piastres, savoir: 327 mille piastres pour l'évêché et 21 mille piastres pour le séminaire! C'est en présence de cette dette encore si lourde que les pétitionnaires ont écrit dans leur mémoire que l'évêché n'avait plus de dette, ou qu'elle était virtuellement éteinte. (Nos. 24, 25, 26.)

Outre cette dette qui épuise depuis si longtemps les ressources du diocèse, l'évêque n'a pas encore de maison pour se loger avec l'administration diocésaine. La Cathédrale n'est point achevée, et demande déjà des réparations considérables. Le Séminaire diocésain ne peut se soutenir, et il faut lui venir en aide chaque année pour un montant considérable. En un mot il faut que toutes les ressources du diocèse soient administrées avec la plus grande économie pour faire face aux besoins en continuant l'extinction graduelle de la dette qui l'obère si lourdement depuis plus de 20 ans.

Diviser le diocèse dans de pareilles circonstances, serait évidemment le rejeter dans des embarras inextricables et l'acheminer vers la ruine !

IV.

LE TERRITOIRE.

Les quatre cinquièmes du territoire de ce diocèse sont à peu près inhabitables et impropres à la colonisation au jugement de ceux qui le connaissent le mieux, (v. p. j. Nos. 3, 4, 5, 6, 7 de mon mémoire de 1876), et comme le prouve le fait qu'il ne s'y est pas encore formé une seule paroisse depuis 200 ans, quoiqu'il soit pour ainsi dire à la porte des comtés les plus riches et les plus peuplés.

La partie habitable de ce territoire ne comprend qu'une étendue de 3,854 milles en superficie, c'est-à-dire, moins d'un cinquième (voir la carte accompagnant le mémoire de 1876). C'est sur ce territoire que se trouve groupée la population du diocèse qui est aujourd'hui de 137 mille âmes réparties sur 73 paroisses et 8 missions. Il pourra encore s'y former tout au plus 15 paroisses, et jamais ce territoire ne nécessitera une division du diocèse, à cause de la facilité des communications qu'il présente par les chemins de fer qui le traversent en tout sens. Un évêque pourra toujours pourvoir à tous ses besoins avec la plus grande facilité, comme le prouvent les diocèses de Québec et de Montréal qui l'avoisinent de chaque côté, et qui ont cependant trois fois son étendue et sa population. L'on briserait certainement l'avenir de ce diocèse en le divisant; car ça serait le mettre dans l'impossibilité de soutenir convenablement les institutions diocésaines !

V

PRÉTENDUE DIVISION DU CLERGÉ.

La prétendue division entre le Clergé du Nord et celui du Sud invoquée par les pétitionnaires comme une raison de diviser le diocèse, est une *assertion gratuite* de leur part comme le prouvent les lettres de plusieurs prêtres qui connaissent le mieux le diocèse. (v. p. j. Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, etc.) Cet avancé des pétitionnaires est faux, et je le nie péremptoirement. Mgr. le Délégué qui a assisté à la clôture de la retraite pastorale, a remarqué lui-même le bon esprit qui anime le Clergé du diocèse des Trois-Rivières, et les rapports véritablement fraternels qui règnent parmi tous ces prêtres. Je ne crains pas de le répéter, mon Clergé est encore l'un des plus unis de la Province. Il n'y a pas d'autre division que celle créée par les pétitionnaires eux-mêmes dans le Clergé du Sud par cette tentative de démembrement du diocèse à laquelle la grande majorité de ce Clergé est opposée. Du moment que les pétitionnaires seront remis à leur place et cesseront d'agiter cette question, tout rentrera dans le calme ordinaire, et le mal-aise créé dans le diocèse par les pétitionnaires disparaîtra aussitôt.

VI

LES SÉMINAIRES DE NICOLET ET DES TROIS-RIVIÈRES

Les pétitionnaires m'accusent de vouloir détruire le Séminaire de Nicolet ! Or la vérité est que jamais cet établissement n'est arrivé à un si haut degré de prospérité que sous mon administration, et les pétitionnaires le constatent eux-mêmes dans leur mémoire en prouvant qu'il est richement fondé et encombré d'élèves : au-delà de 320 !

Pour trouver un prétexte à cette accusation ils ont dit à Mgr. le Délégué que j'avais refusé de leur donner un Prêtre dont ils avaient besoin ! Voici la vérité à ce sujet. J'ai toujours donné au Séminaire de Nicolet les prêtres et les ecclésiastiques dont il a eu besoin, assez même pour leur permettre d'aller se promener en Europe quand ils l'ont voulu. Une seule fois, la maladie et la mort de plusieurs prêtres m'avaient mis dans l'impossibilité de faire face aux besoins spirituels du diocèse, et j'avais été obligé de demander du secours au Vénérable Evêque de Montréal, qui m'envoya trois de ses prêtres. Ce fut dans ces circonstances qu'ils me demandèrent un prêtre qu'il m'était impossible de leur donner parce que je n'avais pas de remplaçant à mettre dans le poste qu'il occupait. D'ailleurs c'était pour faciliter à l'un de leurs membres un voyage en Europe qu'il a fait l'année suivante où j'ai pu donner le prêtre qu'ils me mandaient.

Dans la dernière retraite pastorale, j'ai fait connaître au Clergé que mon intention était de monter le personnel de mes deux Séminaires *en prêtres*, afin de donner aux

ecclésiastiques tout le temps possible pour faire bien leur grand Séminaire, et acquérir la science et la piété qui font les prêtres capables et vertueux. Voilà ce qui en est de cette accusation.

Enfin je touche à la véritable cause de toute l'agitation faite par les pétitionnaires pour démembrer immédiatement le diocèse, et qui nous explique pourquoi les prêtres du Séminaire de Nicolet sont en faveur de ce projet; cette cause est : "LE SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES!" Cet établissement est de trop dans le diocèse, selon eux! Il a de plus le tort d'être dans la ville épiscopale! Voilà pourquoi il faut de toute nécessité diviser immédiatement le diocèse des Trois-Rivières! Les Pétitionnaires n'ont point osé dire cela clairement, mais c'est la vérité! Si j'avais consenti à fermer cette institution, comme ils en ont tant de fois exprimé le désir, jamais il ne serait venu à la pensée de personne de diviser le diocèse.

Mais ce Séminaire que la force des choses a fait surgir en 1861 sous l'administration de mon Vénérable Prédécesseur, est arrivé depuis 4 ans à un développement que personne ne pouvait prévoir. Il compte aujourd'hui 9 prêtres, 24 ecclésiastiques et 234 élèves. Ce développement inespéré porte ombrage aux pétitionnaires et surtout aux Prêtres du Séminaire de Nicolet! Mon grand crime est d'avoir donné l'institution canonique à cette maison! C'est de là que date cette tentative de démembrer le diocèse des Trois-Rivières. Il n'y a pourtant rien d'étrange à ce que l'on voie un second Séminaire dans le diocèse des Trois-Rivières. Il y en a 6 dans le diocèse de Montréal, 4 dans celui de Québec, et même 3 dans celui de St. Hyacinthe, qui est plus petit que le diocèse des Trois-Rivières! Une expérience de 17 ans prouve aujourd'hui que les deux Séminaires peuvent prospérer dans le diocèse des Trois-Rivières.

Je dois dire qu'en érigeant canoniquement le Séminaire des Trois-Rivières, je me suis conformé à une recommandation de S. E. le Cardinal Barnabo faite en 1863 à l'occasion du rapport de Mgr. T. Cooke sur l'état du diocèse. Il avait été impossible de la mettre à exécution jusque là. Voici les paroles de S. E. le Préf. de la S. C. de la Propagande : *" Illud autem primo notandum puto in responsione ad Art. 17, quod non satis Seminarii institutioni consultum videatur juxta mentem Consil. Trid. expressam sess. 23, cap. 18 ; nisi eo devenias ut Clerici vel in eodem collegio, vel si fieri potest, in alia domo se juncti a laicis degentes ad scientiam et citè rationem ecclesiastico statuti accomodatam informentur. "*

Mgr. le Délégué a pu constater par lui-même et par les détails que je lui ai donnés, le bien que ce Séminaire fait dans le diocèse, et les services qu'il est appelé à rendre au Clergé. J'ai la confiance, Eminentissimes Seigneurs, que vous remettrez à l'ordre ces quelques prêtres qui veulent me dépouiller de plus de la moitié de mon diocèse, parce que j'ai suivi les instructions de la S. C. de la Propagande, en mettant autant que possible le Séminaire des Trois-Rivières sur le pied prescrit par le St. Concile de Trente, et en faisant pour cela des sacrifices qui me mettront à la gêne pour le reste de mes jours!

VII

OPINION DES EVÊQUES DE LA PROVINCE.

La majorité des évêques de la province s'est prononcée contre ce démembrement du diocèse des Trois-Rivières, comme le prouve le procès-verbal de l'assemblée où ces prélats se sont occupés de cette affaire par ordre du St. Siège et quelques lettres ou extraits de lettres de plusieurs de ces prélats (v. p. j. Nos. 27, 28, 29, 30, 31). Sur huit évêques six se sont prononcés contre le démembrement immédiat du diocèse des Trois-Rivières, savoir les évêques de Montréal, de Rimouski, de St. Hyacinthe, d'Ottawa, des Trois-Rivières et de Gratiopolis, alors Coadjuteur et aujourd'hui évêque de Montréal, et deux se sont prononcés pour, savoir : l'Archevêque de Québec et l'évêque de Sherbrooke. La seule raison que ces deux prélats ont donnée à l'appui de leur opinion, a été la prétendue division qu'ils croyaient exister entre le Clergé du Nord et celui du Sud, ce qui n'était pas le cas, comme il a été prouvé plus haut. Je ne sais ce qu'en pensent aujourd'hui ces deux prélats; mais je n'hésite pas à affirmer que les six autres évêques sont plus opposés que jamais aujourd'hui à ce démembrement, par ce qu'ils connaissent à quelles intrigues les promoteurs de ce projet ont eu recours pour le faire paraître acceptable.

Dans une réunion des Evêques, à St. Hyacinthe, je me suis plaint à S. E. Mgr. le Délégué, de ce que l'on avait mal renseigné la S. C. de la Propagande sur ce point im-

portant de l'opinion des évêques. En effet S. Em. le Card. A. Franchi mécrivait en date du 24 mai 1876: "Cumque tres episcopi suffraganei prædictæ diocesis una simul cum Archiepiscopo, nuper huc S. Congr. manifestaverint propositam divisionem non modo utilem sed etiam necessariam esse."

Or ce renseignement est en opposition sur deux points avec le procès verbal où est consignée officiellement l'opinion des évêques sur ce sujet. (v. p. j. 27) On y voit qu'un seul suffragant, et non pas trois, qui pense comme l'Archevêque sur ce point, et que les deux Prélats ne disent point que cette division "est non seulement utile mais même nécessaire"; mais qu'ils s'expriment en termes bien moins forts. Maintenant qui a donné ce renseignement faux en matière aussi grave? Je l'ignore. Mais je m'en plains aussi à vous, Eminentissimes Seigneurs, et je vous demande protection contre des hommes qui ont recours à de tels moyens pour arriver à leurs fins. Cela peut expliquer pourquoi ils prennent tant de soin de dérober leurs documents à ma connaissance en demandant qu'ils soient regardés comme confidentiels! et tenus dans le secret.

VIII.

RÉSUMÉ.

Voici donc en résumé, Eminentissimes Seigneurs, ce que le présent mémoire et les pièces justificatives qui l'accompagnent établissent clairement:

1o. Les pétitionnaires ne forment qu'une bien petite portion du Clergé; environ un quart du Clergé du Sud, et un huitième du Clergé de tout le diocèse.

2o. Ils n'ont point de reproche à faire à l'administration diocésaine, et ils constatent l'état prospère du diocèse, en faisant même l'éloge du zèle avec lequel l'Evêque pourvoit à tous ses besoins.

3o. Le territoire habitable du diocèse des Trois-Rivières est insuffisant pour y former deux diocèses.

4o. Le diocèse est grevé d'une lourde dette qui épuise ses ressources depuis plus de vingt ans, et qui le tiendra dans la gêne pour de longues années encore. La Cathédrale inachevée réclame une somme considérable, et l'Evêque n'a point de maison pour se loger avec le personnel de l'administration, et il est obligé de demeurer dans le Séminaire.

5o. Le Clergé du diocèse est l'un des plus unis de la province malgré les tentatives faites pour le diviser, et la prétendue division entre le Clergé du Nord et le Clergé du Sud que les pétitionnaires ont invoquée comme le plus fort argument en faveur de la *division immédiate* du diocèse, n'existe pas et n'a jamais existé que dans leur imagination. La seule division qu'il y ait est celle qu'ils ont faite eux-mêmes dans le Clergé du Sud, en voulant diviser le diocèse contre l'opinion de la grande majorité de leurs confrères.

6o. Le Séminaire de Nicolet a atteint son plus haut degré de prospérité sous l'administration de l'Evêque actuel, et les prêtres de cette maison ont eu tort de prendre ombrage du développement qu'a pris le Séminaire des Trois Rivières depuis quelques années. Ce sentiment de jalousie de la part de ces prêtres, habilement exploité par un Curé intrigant et quelques autres mécontents les a entraînés dans cette agitation à laquelle ils avaient d'abord résolu de ne point prendre part. (Nos. 18 et 19). C'est là la véritable cause de toute cette agitation des pétitionnaires pour diviser le diocèse. Si l'Evêque eût fermé cette maison au lieu de l'ériger canoniquement en séminaire diocésain, jamais personne n'aurait pensé à demander cette division.

IX.

CONCLUSION.

La conclusion à tirer de tout cela c'est que non seulement les pétitionnaires n'ont donné aucune raison canonique pour démembrer le diocèse des Trois-Rivières *inconsulto* et même *invito episcopo*; Mais que les raisons singulières qu'ils ont alléguées ne peuvent se soutenir et n'ont aucune preuve solide à leur appui.

Et je vous prie donc, Eminentissimes Seigneurs, de rejeter leur demande, et de leur rappeler que de telles mesures d'après la coutume de la province, sanctionnée par le St. Siège, doivent être présentées par les Evêques eux-mêmes.

Enfin j'en appelle à votre auguste tribunal pour le maintien des droits que me confèrent les Saints canons sur mon diocèse, dont on ne peut me dépouiller ni en tout ni en partie, sans des raisons véritablement canoniques, juridiquement prouvées, après une discussion complète des faits et accusations allégués, et je demande que tous les documents *confidentiels* des pétitionnaires, qui redoutent la lumière d'une discussion loyale, et qu'ils ont demandé d'être soustraits soigneusement à ma connaissance, soient mis entièrement de côté et regardés comme non avens.

Je manquerais gravement à mon devoir d'Evêque en ne m'opposant pas de toutes mes forces à une mesure aussi préjudiciable au bien de la religion et du diocèse que le St. Siège m'a confié, et dont l'adoption imposerait sans nécessité aucune, un si lourd fardeau à la masse du clergé et des Fidèles qui ont déjà fait tant de sacrifices pour le soutien du diocèse actuel.

Le tout cependant humblement soumis à la sagesse et à la justice de votre auguste tribunal par celui qui se consacre avec la plus haute considération,

De Vos Eminentiſſimes Seigneuries, le très humble et tout dévoué Serviteur et Frère en J. C.,

✠ L. F., Evêque des Trois-Rivières.

